

problème pour la période hivernale, retrouvez un rappel des dispositions qui s'appliquent à chacun en cas de neige et verglas.



UN PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUE

Cette semaine, les agents de la ville sont mobilisés pour le sablage des chaussées. Ils interviennent en priorité sur les axes empruntés par les transports en commun, les accès aux équipements municipaux (et notamment aux écoles), les zones piétonnes et les rues très pentues. Certains sites, parcs ou voies peuvent être exceptionnellement fermés par mesure de sécurité.





LA RESPONSABILITÉ DES RIVERAINS



sceaux.fr
📱 📺 📷

Conformément à l'[arrêté municipal n°2011-286](#), les propriétaires et locataires sont tenus d'entretenir les trottoirs devant chez eux et sont pleinement responsables en cas d'accident. Sur les trottoirs, neige et givre doivent être balayés, après grattage au besoin, et les glaces cassées au droit de la propriété, sur une largeur d'1,40 m.

Les neiges et glaces des surfaces balayées seront jetées, à la volée, sur la chaussée en veillant à ne pas recouvrir les bouches d'égout ou d'incendie ainsi que les tampons de regards. Enfin, les opérations de déblaiement doivent être effectuées le plus tôt possible.

> [Consulter le guide de l'hiver](#)

ENTRAIDE ET VEILLE ACTIVE

Les seniors ou les personnes en situation de handicap isolées vivant à leur domicile peuvent s'inscrire sur le registre nominatif de la Ville.

Cette démarche gratuite s'effectue en remplissant le formulaire du [Dépliant prévention grand froid disponible dans les équipements municipaux ou en ligne](#).

> Renseignements : Espace seniors au 01 78 76 44 79 ou en ligne [via le formulaire de contact](#)



☰ [RETOUR À LA LISTE](#)





MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION **STRATIS**